

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN01620120403121

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Charente .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à ANGOULEME, le 3 avril 2012

Visé Le : 3 avril 2012

Monsieur Jacky BERTRAND
Vice-Président du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V01612037225001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	COMPOSTAGE - BROYAGE	35h00	SMICTOM CHAMPNIERS	16430 Balzac	12/03/2012	01620120316320